

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 7 décembre 2018

Approbation du Marché d'exécution Des travaux de création d'un mur poids suite à l'effondrement du Talus «U RICCIO» au centre du village

Délibération n° 0014/2018

L'an deux mille dix huit, le 7 décembre, à 18heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien Adjoints au Maire.
MARCAGGI Séraphine, SPADARO Patrick, SHALCK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

BIANCAMARIA Michel à MILLET Claude,
VINCILEONI Antoine Jean à VINCILEONI Antoine Mathieu

Etaient absents :

CASILI Antoine, CASASOPRANNA Olivier, CHAPOT Thomas

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	08

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle :

Que par délibération en date du 19 décembre 2017 N° 028/2017, la commune de Villanova a décidé d'approuver les travaux de création d'un mur poids suite à l'effondrement du talus « U RICCIO », au centre du village.

- L'estimation du montant des travaux à réaliser est de : 28 089,45 € HT soit 30 898,40 € TTC

- Le plan de financement approuvé par le Conseil Municipal prévoit :

- * Collectivité Territoriale de Corse ; (40 % du montant HT) soit 11 235,78 € HT
- * Conseil Départemental 2A ; (40 % du montant HT) soit 11 235,78 € HT
- * Part communale calculée sur le montant TTC soit 8 426,84 € TTC

Le Plan de financement prévoyait le taux maximal de 80 % sur le montant estimatif des travaux à réaliser.

Suite à la mise en place, au 1^{er} janvier 2019 de la Collectivité de Corse (Collectivité Unique) le taux maximal applicable sur le montant hors taxe est ramené à 70 %.

L'arrêté attributif de la subvention a été notifié par la Collectivité de Corse le 18 juillet 2018, pour un montant de 19 662 €.

La Commune a donc mis en œuvre une procédure d'Appel d'Offre.

Un avis d'Appel Public à la concurrence a été envoyé pour publication le 12 septembre 2018, fixant la date de remise des offres au 18 octobre 2018 à 12 heures.

A cette date les plis suivants ont été reçus :

- SARL DE PERETTI BTP
- SARL SOTRAROUT

- Le 5 décembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres et d'Attribution s'est réunie à 10h30, elle a examiné les offres au regard des critères suivants :

- Prix de la prestation :40 %
- Valeur Technique :60 %

Lors de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres et d'Attribution a décidé d'attribuer le Marché relatif aux Travaux de création d'un Mur Poids « URICCIO » au centre du Village à :

- SARL SOTRAROUT pour un montant de 31 100€ HT soit 34 210 € TTC.

Le montant du marché attribué étant légèrement supérieur à l'estimation initiale, la part de financement de la Commune est donc portée à 14 548 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018, DM 01 et DM 02.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser le Maire à signer le Marché de travaux avec SARL SOTRAROUT
- autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 7 voix pour, et 1 voix contre (Mr Patrick SPADARO),

- autorise le Maire à signer le Marché de travaux avec la SARL SOTRAROUT ;
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,

